

Communiqué de presse du 10 septembre 2019

Denis Laplane est nommé vice-président du CTIP



Mardi 10 septembre 2019, le Conseil d'administration du CTIP a nommé à l'unanimité Monsieur Denis Laplane vice-président du CTIP. Membre du collège employeur, Denis Laplane a été désigné par le Medef. Il entre ainsi au CA du CTIP en qualité de vice-président au côté de Djamel Souami, président.

Aujourd'hui responsable de la coordination de l'action des implantations internationales de BNP Paribas au service des entreprises, et membre du comité exécutif de Domestic Markets, Denis Laplane a effectué l'intégralité de sa carrière au sein du groupe BNP Paribas. Celle-ci débute en 1981 à l'inspection générale du groupe. Ensuite, il occupe les postes de directeur du réseau de la Banque de Bretagne en 1990, puis responsable de la communication sociale au sein de la direction des ressources humaines. A partir de 1996, il devient directeur à Monaco, avant de diriger le réseau de l'Est pour les régions Alsace-Lorraine Champagne-Ardenne et Franche Comté puis de Lyon pour les régions Rhône-Alpes Bourgogne Auvergne. En 2013, Denis Laplane est nommé directeur de la clientèle entreprises en France et membre du comité exécutif au sein de la Banque de Détail de BNP Paribas France. Ce diplômé de l'ESCP Europe est également président de LyfPaySA ainsi qu'administrateur de BNP Paribas Factor et BNP Paribas Real Estate. Il a de plus présidé pendant cinq ans BNP Paribas Développement.

Professionnellement très actif auprès des entreprises au sein de BNP Paribas, Denis Laplane souhaite désormais mettre ses expertises au service du CTIP. *« Un salarié sur deux est aujourd'hui couvert par une institution de prévoyance. Les institutions de prévoyance sont donc des acteurs clés en matière de santé et de prévoyance. Ces secteurs connaissent des transformations sans précédent. Les institutions de*

prévoyance participent activement aux évolutions et, avec leur gouvernance paritaire, prennent des initiatives et innovent au service des entreprises et de leurs salariés. Dans un contexte riche fait de concurrence, de réformes et de nécessaire dialogue, je suis heureux d'intégrer le CTIP et de pouvoir y apporter mon expérience issue d'une pratique large des relations avec les entreprises et leur environnement. » a-t-il déclaré.



À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 39 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse

Miriana Clerc

Tél. : 01 42 66 92 58

Courriel : clerc@ctip.asso.fr

www.ctip.asso.fr